

<b>Séance du conseil municipal de mercredi 2 octobre 2024 à 20 heures 00</b>			
Commune de LACAVE 46		Convocation du 25 septembre 2024	
<b>Présents</b> : Mesdames Messieurs : BAEY BUFFAROT CHAMBON ELISABETH MAGNIEN ROUGIE ROUSTEAU SABARROS			
<b>Absent(e)(s)</b> : Monsieur LAGARRIGUE			
<b>Pouvoir(s)</b> : MM. sans			
<b>en exercices</b> : 9	<b>Présents</b> : 8	<b>Votant(s)</b> : 8	<b>Quorum</b> : 5
Secrétaire de séance : M. Philippe MAGNIEN Assisté(e) de la secrétaire de mairie			
<b>Procès-verbal de SEANCE</b>			

Ouverture de séance

2024/904

<b>Ordre du jour</b>	
<b>1</b>	Désignation du secrétaire de séance
<b>2</b>	Approbation du procès-verbal de séance du 9 juillet 2024
<b>3</b>	<u>PLUi-H</u> Avis d'enquête publique du lundi 14 octobre au vendredi 15 novembre 2024
<b>4</b>	FIBRE OPTIQUE Alliance Très Haut débit (ALL'FIBRE avec Orange Concessions) Compte rendu des webinaires Réhabilitation du rez de chaussée de 2 bâtiments - Maison des saisonniers - Espace polyvalent administratif et associatif
<b>5</b>	- Délibération de mise à jour des subventions - Délibération d'acceptation du Fonds de concours de CAUVALDOR - Décision modificative pour intégrer les subventions acquises et pour mettre en place un emprunt.
<b>6</b>	Subvention au Comité des fêtes Délibération pour achat de tonnelles
<b>7</b>	Compte rendu de réunions
<b>8</b>	Informations & questions diverses

### **1 Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Philippe MAGNIEN est désigné(e) secrétaire de séance

### **2 Approbation du procès-verbal du 9 juillet 2024**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

M. Le Maire informe de l'avis d'enquête publique, publié sur les sites de CAUVALDOR et de la MAIRIE, qu'il convient de consulter. Il donne aux conseillers municipaux les avis aux habitants, support papier, à distribuer.

Philippe MAGNIEN fait un compte rendu de la réunion de cet après-midi, à CAUVALDOR. Les intervenants présentaient le retour des avis des **Personnes Publiques Associées**. L'Etat et 14 avis sont favorables. La Région est neutre. Les communes doivent définir les axes de réponse.

En outre, CAUVALDOR répond à la **Mission Régionale d'Autorité Environnementale** pour défendre les dossiers des communes. 350 zones urbaines sont constatées par la MRAe.

Concernant LACAVE, l'ancien lotissement est impacté par la zone Natura 2000. Il est situé en dehors de tout périmètre urbain.

Stéphane CHAMBON précise que l'ancien lotissement est vendu aux enchères à raison de 47 000 €, à la Sté SCI DRISS. L'acheteur veut garder pour lui, 3 parcelles et vendre le reste à sa famille. La commune dispose de 3 mois pour préempter, mais sur quel critère et avec un projet bien défini. Il rajoute avoir discuté avec le président de CAUVALDOR. La possibilité de préempter sur les parcelles viabilisées, restantes, pourraient se faire.

-----

Point de vue urbanisme, afin d'être informé, Angélique SABARROS dit que les demandes d'autorisation de travaux, pourraient être diffusées aux conseillers municipaux. Stéphane CHAMBON répond que seuls les permis de construire, déclarations de travaux peuvent être communiqués.

La secrétaire de mairie rajoute qu'un registre est à la disposition des élus et des administrés, en mairie.

Stéphane CHAMBON fait un compte rendu du webinar consacré à ORANGE dans le Lot.

Sont évoqués : la qualité du service, les contacts ORANGE à disposition des collectivités, le projet d'arrêt du cuivre et le déploiement de la fibre.

Concernant le signalement de poteaux ou fils endommagés, il indique que deux plateformes sont réservées à dommages réseaux : pour les collectivités [signals-reseaux.orange.fr](https://signals-reseaux.orange.fr) et pour le grand public, [dommages-reseaux.orange.fr](https://dommages-reseaux.orange.fr) (privilégier le smartphone, faire des photos de vue d'ensemble, cocher le danger grave quand c'est nécessaire, uniquement).

La France poursuit sa modernisation grâce au plan Très Haut Débit. Elle est la plus fibrée d'Europe.

Alors que le réseau fibre compte de plus en plus d'utilisateurs, le maintien de deux réseaux au-delà de 2030 n'est pas envisageable pour des raisons opérationnelles, financières et environnementales.

Pour le projet d'arrêt cuivre : Les Opérateurs d'Infrastructure, les délégants doivent déployer la fibre sur les différentes zones et proposer aux opérateurs des offres adaptées aux besoins. Les Opérateurs Commerciaux doivent proposer des solutions de substitution sur tout le territoire, informer les clients et les accompagner pour basculer du cuivre vers d'autres solutions dans un délai contraint. Les élus locaux sont en lien avec les opérateurs, assurent un accompagnement de proximité et une information de leurs administrés sur la mise en œuvre de la fermeture du réseau cuivre. Les acteurs impliqués sont ORANGE opérateur du réseau qui notifie la fermeture, prévoit la fermeture commerciale, la fermeture technique et dépose le réseau. Quant aux opérateurs commerciaux, ils doivent accompagner et migrer vers la fibre ou une autre solution.

Le déploiement consiste à mettre à disposition sur le domaine public (au point de branchement) une fibre pour chaque habitation

Le raccordement consiste à tirer le dernier tronçon de fibre entre le point de branchement et le logement et à mettre en service la box. Le raccordement intervient après commande par le client d'un accès fibre, il est réalisé par l'opérateur commercial choisi par le client. Les raccordements concentrent l'essentiel des difficultés même si la majorité se passent bien.

Un avis aux habitants sera envoyé pour les informations du passage de l'interlocuteur d'ALL FIBRE, sur la commune, le 27 novembre prochain. Les administrés doivent faire leur migration, le plus tôt possible.

### Réhabilitation du rez de chaussée de 2 bâtiments

- maison des saisonniers,
- espace polyvalent administratif et associatif

5

- Délibération de mise à jour des subventions et d'acceptation du Fonds de Concours de CAUVALDOR
- Décision modificative pour intégrer les subventions acquises et la proposition d'emprunt

Une discussion s'engage entre les conseillers municipaux. Le Maire donne la parole à la secrétaire pour présenter les subventions attribuées et celles en attente de commission.

Stéphane CHAMBON indique avoir discuté les projets et l'emprunt avec Mme CORNIOT, Conseillère aux Décideurs Locaux. Il convient d'intégrer la prévision d'emprunt, avec les subventions attribuées, à raison de 120 000 €, et d'intégrer un prêt relais. Ce qui donnerait les écritures suivantes :

Investissement recettes en €				460 793,38
Article	Programme	Subvention à intégrer		
13461	159	52 136,00	71 539,00	
1321	159	19 403,00		
13251	160	39 254,38	39 254,38	
1641		Emprunt	350 000,00	
Investissement dépenses en €				460 793,38
2132	159	246 539,00		
2131	160	214 254,38		

Pour l'emprunt à contracter, Stéphane CHAMBON précise que l'intervenant du Crédit Agricole lui a présenté sa proposition. Le conseil municipal attend le rendez-vous avec la Caisse d'Épargne pour statuer. Pour le moment, la décision modificative intégrera les subventions acquises. La proposition du CRCA sera transmise à Laure BAEY.

Il demande aux conseillers municipaux d'actualiser la délibération.

*La décision est la suivante :*

Le Maire rappelle :

- la délibération du 28 novembre 2023 dans laquelle il est décidé d'aménager une maison des saisonniers et un espace polyvalent administratif et associatif.
- La délibération du 23 janvier 2024 dans laquelle il est décidé de réaliser le diagnostic de performance énergétique et d'actualiser les demandes de subventions.

- La délibération du 21 février 2024 dans laquelle il présente les diagnostics de performance énergétique.
  - Les délibérations du 2 avril et du 26 juin 2024 dans lesquelles le plan de financement est actualisé.
- Il rajoute que,

- Les deux permis de construire sont acceptés.
- Le marché public de la maison des saisonniers est publié avec remise des offres le 18 octobre 2024. Celui de l'espace polyvalent administratif suit.
- La mairie est destinataire des arrêtés attributifs de subvention DETR et du Fonds Verts pour la maison des saisonniers ainsi que du Fonds de Concours délibéré par CAUVALDOR, pour l'espace polyvalent administratif et associatif.
- Le FAST doit être validé le 02/12/2024 et la subvention Région au titre du tourisme durable responsable et solidaire sera statué en commission le 18 octobre 2024. Quant à l'aide REGION au titre des travaux d'efficacité énergétique, la décision est repoussée en février 2025.

Il présente,

- le plan de financement, actualisé, qui se résume ainsi :

PLAN DE FINANCEMENT 2024	Maison des saisonniers		Aménagement d'un espace polyvalent administratif et associatif	
HT travaux		141 076,00		138 460,00
HT architecte		14 812,88		17 307,50
HT diagnostic avant travaux et démolition		1 820,00		1 250,00
<b>GLOBAL HT</b>		<b>157 708,88</b>		<b>157 017,50</b>
<b>DETR</b>	33%	52 136,00		
<b>FAST</b>			30%	47 105,25
<b>FONDS DE CONCOURS</b>			25%	39 254,38
<b>FONDS VERTS</b>	12%	19 403,00	8%	12 561,40
<b>REGION</b> tourisme durable responsable et solidaire	25%	39 427,22		
<b>REGION</b> au titre Travaux efficacité énergétique			6%	9 421,05
<b>TOTAL DES AIDES</b>	prévision	<b>110 966,22</b>	prévision	<b>108 342,08</b>
<i>Autofinancement / HT</i>	30%	46 742,66	31%	48 675,42
	HT	<b>157 708,88</b>		<b>157 017,50</b>

Il demande aux conseillers municipaux de se prononcer, pour chaque projet, présenté ci-dessus,

**Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- confirme :
  - son accord de principe,
  - l'avancement des 2 projets,
  - le pouvoir donné au Maire de solliciter les subventions auprès des administrations,
  - le pouvoir donné au Maire de consulter et de choisir l'organisme d'emprunt,

- accepte :
  - ♦ Le plan de financement présenté ci-dessus.
  - ♦ les subventions attribuées par Madame La Préfète, au titre de la DETR et du Fonds Vert, pour la maison des saisonniers,
  - ♦ le Fonds de Concours attribué par CAUVALDOR, dans sa séance du 8 juillet 2024, pour 39 254,38 €.

## 6 SUBVENTION AU COMITE DES FETES - Délibération pour achat de tonnelles

Martine BUFFAROT, trésorière et Angélique SABARROS, présidente du Comité des Fêtes n'ont pas pris part au vote.

Au cours de la séance, le conseil municipal, à 6 voix pour et 2 abstentions, décide :

- De participer à l'achat de tonnelles par le comité des fêtes, à raison de 500 €. (le coût ttc de cette acquisition est de 1192.60 €). Etant entendu que l'utilisation de la tonnelle sera mutualisée entre la commune et les associations communales.
- D'enregistrer les écritures comptables suivantes : l'article 623 – fête et cérémonies du chapitre 011, se verra diminué de 500 € au profit de l'article 65748 – subventions du chapitre 65.
- la décision modificative correspondante sera rédigée.

## 7

## COMPTE RENDU DE REUNIONS

### **Intervention de Philippe MAGNIEN**

#### **- Puits de Lacave : bâche de contact pour désinfection**

L'alimentation en eau potable du SIAEP de LACAVE-ROCAMADOUR est réalisée à partir des trois ressources du syndicat : Rocamadour, Lacave bas-service et Lacave haut-service.

Au niveau des puits de Lacave, le système de chloration directe, dans le puits, à la crépine, limite le temps de contact avec les eaux captées impliquant une désinfection partielle des eaux distribuées.

Une mise à niveau des modalités de désinfection doit donc être réalisée.

Après étude il est décidé de mettre en place d'une bâche de contact commune aux 2 puits, dans laquelle se ferait l'injection de chlore (pour assurer la désinfection de l'eau, et la rémanence de chlore dans le réseau).

Le volume de la bâche serait de l'ordre de 65 m3 de manière à avoir un temps de contact d'environ 45 minutes.

Les parcelles de l'ancien puits et du nouveau puits de Lacave sont classées dans la zone N du PLU.

La bâche est, en grande partie hors sol, pour limiter la hauteur d'eau sur les trappes en cas d'inondation.

L'armoire électrique est positionnée dans le local technique du bas service. Les pompes de refoulement sont des pompes de forage, immergées. C'est un peu plus contraignant pour l'exploitation (accès ; vidange et désinfection de la bâche nécessaire lors d'une intervention sur les pompes), et moins bruyant que des pompes de surface.

Aspect environnemental est le suivant : hors ZNIEFF, hors zone Natura 2000, en zone humide, dans périmètre du site inscrit.

Le Coût d'investissement de l'option retenue est de 884 750 € HT (hors renouvellement canalisation nouveau puits / terrain bâche)

Le projet est en attente de validation par l'Agence Régionale de Santé. Les travaux sont subventionnés, à raison de 50 % par l'Agence de l'Eau.

Stéphane CHAMBON évoque la sécurité, l'intrusion des lieux. Philippe dit que ce sera sécurisé.

- **Syndicat de l'eau Lacave/Rocamadour**

Philippe MAGNIEN signale que fin 2025, le SIAEP pour se conformer à la loi NOTRE a le choix d'intégrer le syndicat de Martel ou de celui de Payrac.

Enfin, le puits du Bougayrou est évoqué. Il faudrait planifier la clôture.

**Intervention de Stéphane CHAMBON,**

- **réunion avec Mme La Sous-Préfète**

Stéphane CHAMBON fait un compte rendu des sujets traités : tel que, les problèmes de drogue, les écoles du Lot qui ont perdu 150 élèves cette année, la succession des mauvaises récoltes de noix, la viticulture, en raison du gel, mais aussi, avec la concurrence d'autres pays. Elle a abordé les subventions.

- **réunion avec M. DAUBET, Sénateur**

L'élu a évoqué ses travaux au Sénat. Il a pris du temps pour appréhender la fonction. Il fait partie de la commission des finances.

**Intervention de Philippe MAGNIEN**

**Plage de La Bourgnette à Meyraguet**

Philippe MAGNIEN présente aux membres de la séance, le classement des eaux de baignade établi par l'Agence Régionale de Santé. La qualité des eaux de la baignade de La Bourgnette est classée au niveau « excellent ». 19 prélèvements ont servi à ce classement. Il présente le détail des calculs permettant le classement.

**Intervention de Martine BUFFAROT,**

- pour le chemin Karstique qui fait 4kms 700. Il a été balisé le 19 septembre 2024, par l'association de la vallée des Roc. L'herbe est coupée. Une demande de passage canadien supplémentaire sera faite auprès du Parc des Causses du Quercy, suite à l'installation d'une clôture non prévue initialement.
- Concernant le thème de Résurgence de Cauvaldor. La journée du 19 octobre 2024 aura lieu à Lacave. Il est prévu une randonnée le matin, avec Alexandre JAZZEDE et le week-end les journées portes ouvertes des ateliers d'artistes auront lieu, les 19 et 20 octobre 2024.
- Elle dit que la commission du journal doit commencer à se réunir. La date du 8 octobre après-midi est fixée.
- Elle signale que le nom de la Sous-Préfète, du Député ainsi que les sommes du budget doivent être mises à jour sur le site de la commune.
- Pour expliquer l'organisation de la journée du 17 novembre au profit du Téléthon, les deux parcours trail et la randonnée nécessitent 16 signaleurs, au minimum. La Protection Civile gèrera la sécurité avec 2 postes de secours : à Cognaguet et à la salle des fêtes. Le coût est de 410 €. Une information aux habitants leur proposera de participer aux manifestations prévues, tel que confectionner des desserts, donner un coup de main, faire un don.

**Intervention de Stéphane CHAMBON**

**Remplacement de la secrétaire de mairie**

- Il informe du suivi de la déclaration de candidature sur Emploi Territorial.

3 offres d'emplois déposées sont analysées.

- Il indique que le château de La Treyne vient d'obtenir 5 étoiles pour l'Hôtel
- Il signale avoir fermé, par arrêté, le font du Truffé. En effet, une couleur noirâtre dans la fontaine. Le Syded va analyser l'eau.

- Stéphane CHAMBON signale qu'il ira à l'assemblée générale de la FNACA du 1<sup>er</sup> octobre à 15 heures. Martine BUFFAROT intègre dans le sujet, que le drapeau des Anciens Combattants devrait être accessible, à la mairie.
- Stéphane CHAMBON fait part de la demande de Mme LACASSAGNE qui indique qu'actuellement, les réseaux qui desservent les cabanes des chasseurs proviennent de l'entreprise attenante, qui a fait faillite. C'est pourquoi, elle sollicite, pour l'association, le branchement d'eau et d'électricité, sur la parcelle. Après renseignements pris auprès du service ADS de CAUVALDOR, le lieu est situé en zone naturelle et agricole. Les cabanes n'ont jamais été déclarées. Les demandeurs ont fait une demande d'extension d'électricité et une demande de branchement d'eau potable. Le Maire leur a confirmé qu'il conditionne l'eau avec l'électricité. Le tout est en étude auprès des services spécialisés.

### **Intervention d'Angélique SABARROS**

Elle dit qu'on ne peut pas avoir les panneaux d'information du tri sélectif en grand format, pour les installer à chaque emplacement de la commune. Elle signale que ces panneaux sont payés par CAUVALDOR et le SYDED. Ce dernier propose des panneaux « Tourisme 0 déchet » non adaptés à notre demande.

### **Prochaine séance**

Elle est fixée au 6 novembre 2024 à 20 heures.

Fin de séance à 22 heures 40

<b>Secrétaire de séance,</b>	<b>Le maire,</b>
<b>Philippe MAGNIEN</b>	<b>Stéphane CHAMBON</b>